Pierre Boyer

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1699 Sorti

Né à Arlane, le 1677

Mort à Vincennes, le 18 janvier 1755.

Notes biographiques et bibliographiques

E. P. Bonnardet

prêtre de l'Oratoire

Archiviste

Voir :

Qdry : t. I p. 215-216.
t. VI 51, 54.

Bicaïs : t. II, p. 649.

Bonardi, p. 143.

Bougerel : t. II, p. 1

Abbés Louail et Cadry : Histoire du livre des réflexions morales sur le N. T et de la Constitution Unigenitus
Amsterdam, 1726-1734, 4 vol in 4

Landrin : Un prélat gallican. Pierre de Langle, évêque de Boulogne. Calais, Leurmery, 1905, p. 59-60

Barbier 15.918, 10938, 10959, 2953

Quérard : France littéraire, t. I. p. 486

Sommervogel, p. 82. N 1013.

Gouget : Mémoires, p. 146.

Pérennès t. I col. 304, 970

Carayon

Moréri

Marcel Viller : Dict. de spiritualité, Paris Beauchesne 1937. fascicule VI, p. 1920-21 article Molion
Dict. des livres jansénistes. t. I. p 422 = t. III. p. 503.

Nouvelles ecclésiastiques, 15 sept. 1729

Chaudon et Delandine : Dict. hist. Paris, Méisard, 1821, t. IV, p. 435

Cerveau : Supplément au Nécrologe. t. IV p. 126 et 216.

Dictionnaire d'histoire ecclésiastique X, 311-312 article J. Carayon

Dictionnaire de théologie catholique II, 1121 article Ungold

Boyer

P. Pierre Boyer

Né à Arlane en 1677, mort en 1755.

V.
Barbier 15918 –
Quérard
Sommervogel p. 82. N° 1013 –

+ Coup d'œil en forme de lettre sur les Convulsions, où l'on examine cette œuvre.....
Paris 1733.

+ Juste idée que l'on doit se former des Jésuites. –

+ Maximes et avis (propres?) pour conduire un pécheur à une véritable pénitence Paris. Babuty, 1726. in 12. –
+ le même. 2e édit. Paris 1739 in 12. –
(Barbier. N° 1953 – 10938 – 10938.)
Quérard 10959

+ La solide dévotion du Rosaire, ou l'idée, l'excellence et la pratique de cette dévotion. Paris. Lottin 1727. in 16. – (Sommervogel N 1013 il l'appelle par erreur Byoer
à la suite des Maximes sur la Pénitence de l'abbé Goujet, dit Quérard. –

à Bruxelles chez Foppens 1721
(Paris 1731) in 12
cet ouvrage condamné à Rome par décret du 22 août 1731, a été attribué par des contemporains à J.J. Duguet et à Charpentier, curé de S'Leu

+ Vie de M. de Pâris, diacre, avec des réflexions servant de préface Paris 1721 in 12 Bruxelles ~~(Paris)~~ 1731. in 12. –
La même vie avait paru sous le titre de Vie d'un parfait ecclésiastique 1721.
(Barbier N° 18909) –

+ Traité de la venue d'Elie 1734, 2 vol in 12

+ IVme gémissement sur la destruction de Port Royal 1714, in 12

+ Gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port Royal 1710. ~~x~~ in 12. L'ouvrage a été continué : il y a en tout 4 gémissements les 3 premiers de l'abbé d'Etemare (1681-1770) et le 4e de l'oratorien Boyer (1755)
On lui attribue encore : (Feller).

+ Parallèle de la morale des Jésuites avec celle des païens. Amsterdam 1726 in 12.
+ idem. Amsterdam, Potier. 1731. in 12. – ; Feller lui attribue cet ouvrage ; cependant cette œuvre paraît être de Débonnaire (Pérem. I 804 et 970)

+ Réflexions sur l'histoire de la captivité de Babylone, pour servir à l'intelligence de plusieurs endroits importants des prophètes. 1727. in 8 –
+ le même, 2e édit. revue, corrigée et augmentée 1732 in 12. –
+ le même, 3e édit. (publiée par Pouchart.) Utrecht, aux dépens de la Cie 1735 in 12. –
Cependant on attribue aussi cet ouvrage, dit Quérard, à l'abbé de Fouquevaux.

+ Cantiques spirituels. – 1727. in 12. – Publiés par Goujet. (Voir ses Mémoires p. 146)

T.S.V.P.

+ Portrait au naturel des Jésuites. Images du premier et du dernier siècle de la société de Jésus. Fin du parallèle de la doctrine des païens avec celle des Jésuites et de la Bulle Unigenitus. = Etat présent de l'Eglise représenté par Isaïe, ch. I. III. V.
Amsterdam 1731.

Quérard
Barbier N°s 10938. = 10959 = 15918 = 2953. —
Pérennès C. I p. col. 804. 970. —
Carayon.

— Parallèle de la doctrine des païens avec celle des jésuites et de la Constitution du Pape Clément XI qui commence par ces mots: Unigenitus Dei Filius
à Amsterdam chez Jean Roman, libraire au coin du Stil-Steeg 1726 in 12
de ffl 6^x pp 237. f 1^x
Ce livre fut condamné à être brûlé par arrêt du Parlement du 29 août 1726
Exemplaire à Dix D 2325
à Dijon, N° 1842

— Réflexions sur l'histoire de la captivité de Babylone, seconde édition revue, corrigée et augmentée d'un recueil de faits écrits propres à éclaircir les vues contenues dans cet ouvrage et à faire sentir l'étendue et la importance
1732 2 vol in 12
C. I ffl 4^x pp XXXVI - 228
C. II pp VI. 432
Dijon N 649

— Gémissements d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port Royal des champs, 2e édition 1714 in 12 de 48 p
La 1re édition est de juin 1712
La 2e " de mars 1714

— 2e gémissement, 2 édit 1713 in 12 de 39 p.
— 3 gémissement 2e édit revue et corrigée par l'auteur in 12 de XXXVI. 55 p
La 2e édit est du 4 juin 1713 la 1re est du 3 mai 1712

— 4e gémissement 1714 de XXXII, 216 p.
Dijon N 698

+

Toulouse, 3 novembre 1896.

Monsieur l'abbé,

Je prends la liberté de vous écrire sur les instances et sous le auspices de Monsieur l'abbé Douais, pour solliciter de votre bienveillance quelques renseignements bibliographiques.

Je travaille à une Thèse sur « La Chaire Française au XVIIIe siècle ». Je dois m'occuper en premier lieu de l'Oratoire, dont les plus célèbres prédicateurs ont brillé sous la Régence. Malheureusement pour moi, votre précieux « Essai de bibliographie Oratorienne » que j'ai sous les yeux, ne mentionne que les principaux écrivains de la Congrégation; aucun de ses prédicateurs n'a trouvé place dans cet ouvrage. Certains d'entr'eux ont bien, dans les Dictionnaires généraux, un petit article; mais je ne crois pas pouvoir m'en contenter. Sur d'autres, je ne sais encore presque rien; il en est peut-être dont j'ignore même les noms.

J'ai dressé une liste, que je crois très-imparfaite,

+

de Prédicateurs orateurs du XVIIIe siècle ; je vous l'envoie. Oserai-je vous prier, Monsieur l'abbé, de la compléter si c'est nécessaire et facile ? Voudriez-vous encore, si quelques uns de ces Sermonnaires vous sont très particulièrement connus, me fournir les indications bibliographiques et biographiques qui ne se trouvent pas dans les ouvrages courants ? Tout au moins (car je ne voudrais pas abuser de votre complaisance) pourriez-vous me faire connaître des sources spéciales et accessibles où je me renseignerai moi-même ? Enfin, Monsieur l'abbé, je serais très heureux si je savais où puiser les éléments d'une étude sur les moyens employés par l'oratoire pour la formation des Prédicateurs.

Excusez-moi, Monsieur l'abbé, de vous demander tant de travail sans avoir l'honneur de vous connaître. Mais je ne puis me priver de conseils aussi précieux que les vôtres en pareille matière, et je suis trop certain de votre bon accueil, dont Monsieur l'abbé Douais se porte d'ailleurs garant.

Daignez agréer, Monsieur l'abbé, l'expression de ma vive gratitude, et l'hommage de mes respectueux sentiments en N. S. J. C.

J. Candel

Licencié ès Lettres, Directeur au Séminaire des Clercs,
13, Rue Romiguières, Toulouse.

Liste de prédicateurs oratoriens

au XVIIIe siècle

~

Loriot (1633-1715)

Hubert (1640-1717)

Bourrée (1652-1722)

A. Terrasson (1669-1723)

Maur (+ vers 1727) Raynaud (?)

La Roche (?)

Portail (?) - Sachiés (vers 1730) Ce n'est pas l'auteur des Maximes.

La Boissière (1649-1732)

Soanen (1647-1740)

Molinier (1675-1745)

G. Terrasson (1680-1752)

Surian (1670-1754)

Pierre Boyer (1677-1755)

Pacaud (+1760)

Gaultier (missionnaire.)(?)

Dassolin (?).

L. Bonnardet.

Le Père Pierre Boyer

MM. 607, 4 catalogue, N° 274 =

Pierre Boyer, du diocèse de Clermont, entré à Paris en 1699, prêtre à la Pentecôte 1702

MM. 612, N° 111 =

Le Confrère Pierre Boyer, d'Orlanc, au diocèse de Clermont, 22 ans, fils de Pierre Boyer et de Marie Bonnefoy, a fait toutes ses études et 3 ans de théologie à Riom, entré à Paris le 14 octobre, vêtu le 6 Novembre 1699, tonsuré, a donné ses habits seulement à l'Institution. Sorti

---

MM. 618, page 14, N° 110 =

Le Confrère Pierre Boyer, né à Orlanc, diocèse de Clermont, âgé de 22 ans, fils de feu Pierre Boyer et de Marie Bonnefoy, a fait ses humanités, sa philosophie et 3 ans de théologie dans notre collège de Riom, entré à Paris le 14 octobre, vêtu 6 Novembre 1699. Tonsuré. A payé ses habits.

Listes des assemblées =

1705 Laon Act
1708 " "
1711 N.D. des Ardilliers
1714 Montmorency
1717 Boulogne
1720 N.D. des Vertus

Nécrologe

Absent. Sorti

C. Landrin = Un prélat gallican. Pierre de Langle, évêque de Boulogne. Calais, Leuroy, 1905, p. 59-60.

M. de Boulogne alla, peu de temps après son retour dans son diocèse, faire sa visite épiscopale à Calais en compagnie du P. Boyer de l'Oratoire. Le peuple de cette ville, prévenu et animé par deux religieux minimes, le reçut avec des injures et des clameurs séditieuses. La parole éloquente de l'orateur parvint heureusement à calmer la surexcitation des esprits et à apaiser les mutins. Du haut de la chaire, le courageux prédicateur donna lecture d'un certain nombre de propositions condamnées par la Bulle Unigenitus et dit : « Le Pape déclare par la Constitution que ces propositions sont mauvaises ; il les condamne et il veut que tout le monde en reçoive la condamnation. Votre évêque, au contraire, soutient que ces propositions sont bonnes, qu'elles ne contiennent que la doctrine de l'Église et le dépôt qu'il a reçu de ses pères et dont il est responsable au jugement de Dieu. Qui a tort, ou le Pape, ou de votre Évêque ? »

Le P. Boyer, loin d'insulter au peuple et de lui reprocher ses excès, se plaint d'avoir été séduit et d'être devenu le jouet d'hommes turbulents et séditieux. « Il l'excuse et l'assure que M. de Boulogne ne s'en prend pas à lui de tout ce qui est arrivé, mais aux seuls auteurs des troubles. »

(Histoire du livre des Réflexions morales, t. II, p. 16)

---

le P. Pierre Boyer

Listes des Assemblées = 1705 Laon act.
1708 " "
1711 N.D. des Ardilliers
1714 Montmorency
1717 Boulogne
1720 N.D. des Vertus

Marcel Viller = Dictionnaire de spiritualité. Paris, Beauchesne, 1937, Fascicule VI p. 1920 (article Molien)

Pierre Boyer qui a fait partie de l'Oratoire, est né à Orlanc en 1677. Il appartient à ce dictionnaire par

(1° Maximes et avis pour conduire un pécheur à une véritable pénitence, in-12, Paris, 1726, 2 édition, in 12, Paris 1739.

(2 La solide dévotion du Rosaire, ou l'idée, l'excellence et la pratique de cette dévotion Paris, Lottin, in 16, 1717? 1727. Cet ouvrage fut joint aux Maximes sur la pénitence de l'abbé Goujet sans que le titre de ce dernier livre mentionnât cette réunion.

(3° Cantiques spirituels, in 12, 1727, publiés par Goujet. Voir ses Mémoires p. 146

Le reste de son oeuvre est gâté par le Jansénisme; il fut un des appelants de la Bulle Unigenitus, composa

(4 Juste idée que l'on doit se former des Jésuites

(5 Traité de la Veuve d'Elie

(6 Gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction de Port Royal (1709-1713)

(7 Vie d'un parfait ecclésiastique 1721, dont la seconde édition donne le vrai nom: La vie de M. de Paris Pierre, avec des réflexions servant de préface, in 12, Bruxelles, Paris, 1731

On lui attribue encore d'autres ouvrages de polémique. La violence de ces pamphlets le fit

enfermer d'abord au Mont St. Michel, puis à Vincennes, où il mourut le 18 janvier 1755.

Voir Hugold : supplément à l'Essai de bibliographie oratorienne

Quérard : La France littéraire

Moréri Dictionnaire

Hoefer :

Dict. des livres jansénistes t. I p. 422, t. III p. 503.
Nouvelles Ecl. 15 sept 1729. (A. Molien)

Chaudon et Delandine = Dictionnaire historique, Paris, Ménard et Desenne, 1821, t. IV, p. 435

Boyer Pierre, oratorien, né à Arlanc en 1677, déclama et écrivit contre la Bulle Unigenitus et les Jésuites. Il fut enfermé au Mont St. Michel et ensuite à Vincennes, où il mourut en 1755. On a de lui

Vie de M. de Pâris, in 12

Parallèle de la doctrine des païens et des jésuites in 8 et d'autres livres de ce genre, peu modérés.

M. M. 607, 4e catalogue, N 274 =

Pierre Boyer, de Clermont, entré à Paris en 1699, prêtre à la Pentecôte 1702

Bicais = Notice de l'Oratoire (Mss. d'Aix, t. II. p 649.
Copie de la Bibl. N. t. II, p. 378.

Pierre Boyer naquit en 1677 à Arlanc, diocèse de Clermont en Auvergne de parents peu accommodés des biens de la fortune. Les prêtres de l'Oratoire qui l'avaient élevé gratuitement dans leur maison de N. D. de Grâces en Forez, le reçurent à l'Institution de Paris le 14 oct. 1699 et furent dédommagés complétement des soins qu'ils s'étaient donnés pour son éducation. S'étant appliqué sérieusement à l'étude des Sts Pères et de l'Ecriture Sainte et joignant à l'amour du travail un génie élevé, une pénétration vive, une mémoire des plus heureuses et surtout une piété tendre et un attachement inviolable à tous ses devoirs, il devint un sujet distingué qui fit beaucoup d'honneur à son état. Sans parler des emplois qui lui furent confiés et de quelle manière il les remplit, voici quelques traits propres à faire connaître de quoi il était capable.

Se trouvant à Saumur, lors du tremblement de terre qui effroya toute cette ville en 1711, on l'engagea

à monter en chaire et il fit pendant deux heures au peuple qui s'était retiré en foule dans l'église de N. D. des Ardilliers un discours si pathétique et si attendrissant sur la nécessité de fléchir la miséricorde de Dieu, que tout le monde fondait en larmes. — M. de Langle, évêque de Boulogne, éprouva les effets de son éloquence dans une circonstance critique où il se trouva exposé en 1717 vis à vis des habitants de Calais qu'on avait soulevés contre lui. Le P. Boyer appaisa les mutins et les rendit dociles à la voix de leur pasteur. L'année suivante il lui arriva d'être prié de remplacer un prédicateur qu'un trouble obligea de descendre de chaire au commencement d'un sermon qu'il allait donner dans l'église des Carmélites de St Denis à l'occasion d'une profession religieuse et, quoiqu'il fallût traiter sur le champ un sujet sur lequel il n'était point préparé, il s'en acquitta avec beaucoup de gloire.

Cet orateur a rempli depuis plusieurs stations honorables en province et à Paris; mais les querelles de la Constitution dans lesquelles il s'était fortement engagé, l'ayant fait dénoncer à la Cour comme un homme extrêmement ardent, il reçut, dans l'espace de 4 années, 4 lettres de cachet qui le reléguaient en divers lieux. Rappelé à Paris en 1725 par la protection de Mme Madame de Bourbon, abbesse de St Antoine, il y reprit l'exercice de la prédication qu'il continua jusqu'à la mort de M. de Noailles. Mais depuis il ne lui a plus été permis de prêcher, pas même de demeurer dans les maisons de l'Oratoire, dont on lui avait fermé les portes au retour de son dernier exil. S'étant retiré, après son interdit, dans la maison des chanoines réguliers de St Vincent aux bois, diocèse de Chartres, il y fut tranquille pendant plusieurs années; mais les plaintes qu'on porta de nouveau contre lui en 1739, furent cause qu'on vint l'arracher de sa retraite pour le conduire au château de Vincennes, où il demeura jusqu'à sa mort, arrivée le 18 janvier 1755.

Il avait composé plusieurs ouvrages en faveur de la cause dont il a été la victime et on connait de lui :

(1 Trois gémissements d'une âme touchée de la destruction du monastère de Port Royal des Champs et un 4me sur la Constitution Unigenitus, 1714, in 12.

(2 Parallèle de la doctrine des païens avec celle des Jésuites, in 12, dont il y a eu une suite. in 8°

(3 Principes des Jésuites sur la probabilité, réfutés par les païens, in 12.

(4 La cause de l'Etat abandonnée par le clergé de France, 1730.

(5 Juste idée que l'on doit se former des jésuites.

(6 Mémoires pour les plénipotentiaires du congrès de Soissons, 1729, brochure in 4.

(7 L'autorité des miracles des appelants dans l'Eglise.

(8 La vie de M. de Paris, sous ce titre : Vie d'un parfait ecclésiastique, in 12. Cet ouvrage avait été présenté manuscrit au cardinal de Noailles qui l'accueillit fort bien, dit l'auteur de la Bibliothèque historique de France; mais il ne fut imprimé qu'en 1731.

(9e La vérité des miracles démontrée par les principes de M. Pascal.

(10 Projet de remontrances du Parlement de Paris au roi, 1732, in 4.

(11 Lettres sur la crainte et la confiance, contre le confrère Mariette de l'Oratoire.

(12 Mémoires et avis sur la pénitence, in 12 et in 16.

(13 La solide dévotion au rosaire, 1724, in 16.

(14 Hymnes, prose et office au sujet du miracle opéré sur M. de Delafosse en 1725.

(15 Prose pour la messe de la fête de Jésus, que l'on célèbre dans les église de l'Oratoire.

(16 Dans les cantiques spirituels que M. Goujet fit paraître à Paris, chez Lottin en un vol. in 12 en 17... il y a plusieurs cantiques qui sont du P. Boyer, ainsi que le reconnaît l'éditeur, page 146 de ses mémoires

---

Adry = Bibliothèque des Ecrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25681) T. I, p 216) =

Je trouve : Pierre Boyer d'Arlanc, dioc. de Clermont, âgé de 22 ans, fils de Pierre Boyer et de Marie Bonnefoy reçu le 6 nov. 1699. Il était né en 1677.

C'est celui d'Arlanc

Pierre Boyer de Brassac, de Rions, diocèse de Clermont, âgé de 14 à 15 ans, fils de M. de Brassac et de Marguerite le Connelier, reçu le 7 X 1691.

Il subit un interrogatoire devant M. Baudry, lieutenant de police en mars 1721 et exilé à Rodez en mai 1721.

M. l'abbé ~~Pierre~~ René Cerveau a donné un abrégé de la vie du R. P. Pierre Boyer dans son Suppl. au Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité, page 126 du T. IV et à la page 216 le catalogue de ses ouvrages. Il a omis de lui attribuer l'ouvrage de l'Avènement d'Elie que le P. Adry lui attribue ainsi que l'opinion publique. Le P. Boyer, après une vie très agitée par la persécution, est mort à Vincennes le 18 janvier 1755. Sa détention au château de Vincennes a duré 14 ans.

Pierre Boyer de Clermont-(et au dessus de Dignans) entré en 1699 (et au dessus 1694) prêtre en 1702 à Paris, au petit St. Magloire où il faisait son séminaire. Philosophe à Juilly, célèbre prédicateur, auteur de plusieurs ouvrages sur la Constitution, exilé en 1721 à Rodez, puis à l'abbaye de Solignac, ordre de St. Benoît dans le Limousin, après avoir rendu témoignage à la vérité devant M. Baudry, lieutenant de police en 1720.

Nouvelles Ecclésiastiques du 15 sept. 1729 =

Le P. Boyer fit le 2 juillet 1729 dans l'église de S. Eustache un sermon sur le mystère du jour qui était la Visitation de la Vierge. Il eut occasion dans son second point, de parler de l'Eglise et il en donna la définition du catéchisme de Paris. C'eût été autrefois un grand garant; mais les choses sont changées. Une personne, qu'on croit être un prêtre de cette paroisse, nommé Mony, fit de ce sermon deux dénonciations, l'une par écrit à M. l'archevêque; l'autre verbale à MM. les Vicaires généraux du chapitre. Le dénonciateur prétendait aussi s'autoriser du suffrage de MM. Bizot et Elie, Docteurs de Sorbonne de la même paroisse. Mais il a été authentiquement désavoué par ces 2 messieurs dans une déclaration par écrit dont on a l'original avec permission d'en faire usage. Elle porte formellement que ces 2 docteurs n'ont jamais rien entendu de si beau que ce sermon. On assure en effet que l'auditoire du P. Boyer, plus nombreux encore ce jour-là qu'à l'ordinaire, ne pouvait s'empêcher de faire éclater tout haut sa satisfaction et ses applaudissements. Cependant M. Vivant, chargé d'examiner l'affaire et d'en rendre compte à M. l'archevêque qui n'était pas encore en place, manda au prédicateur que son sermon étant dénoncé, il s'abstint de prêcher et de confesser jusqu'à ce qu'il se fût justifié. M. le curé de St Eustache, qui avait ouï le sermon, n'eut pas plutôt appris ce qui se passait qu'il alla chez MM. les grands vicaires en rendre un témoignage favorable. Les administrateurs de la confrérie pour laquelle le P. Boyer avait prêché, en firent autant, non seulement en leur nom, mais encore au nom de toute la paroisse et n'oublièrent pas d'observer que jamais la quête n'avait été si abondante. Ils étaient dans la résolution de s'adresser à M. l'archevêque et d'aller même en cour s'il le fallait. Enfin le P. Boyer, de retour de la campagne où il était alors, remit son sermon entre les mains de M. Vivant qui ne put s'empêcher de donner de grands éloges à cette pièce et de dire au P. Boyer que ce serait une perte pour le public s'il était interdit; qu'il en serait fâché en son particulier; qu'il se justifierait, autant qu'il le pourrait, auprès de M. l'archevêque; mais que ce prélat était déjà prévenu sur cette affaire. Cependant le sermon n'a point été rendu et les délais ont été multipliés à dessein jusqu'à la prise de possession de M. l'archevêque; c'est à dire qu'en différant la décision, on a décidé ou qu'on a condamné le P. Boyer en ne le jugeant pas.

M. M. 612, N 111 =

Le Confrère Pierre Boyer, d'Arlanc au diocèse de Clermont, 22 ans, fils de Pierre Boyer et de Marie Bonnefoy, a fait toutes ses études et 3 ans de théologie à Riom, entré le 14 octobre, vêtu le 6 Novembre 1699, tonsuré, a donné ses habits seulement à l'Institution

Sorti.

Abbé René Cerveau = Supplément au Nécrologe des défenseurs de la Vérité, t. IV p. 126 et 216.

Pierre Boyer naquit en 1677 à Arlanc en Auvergne, diocèse de Clermont, d'une famille honnête qui cultiva par une éducation chrétienne les heureuses dispositions qu'il fit paraître dès son enfance. Après ses études, il suivit son attrait pour la vie ecclésiastique et entra dans la Congr. de l'Oratoire, dont on peut dire qu'il a été l'ornement. Son application sérieuse à l'étude de l'Ecriture Ste et des Stes Pères, joint à un génie élevé, une pénétration des plus heureuses et surtout une piété tendre et un attachement sincère et constant à la vérité en firent un sujet d'un mérite très distingué. En voici quelques traits. Il demeurait dans la maison de cet O. des ardilliers à Saumur, lorsqu'en 1711 on sentit un tremblement de terre assez considérable qui effraya toute la ville. On l'engagea de monter en chaire et il fit pendant 2 heures au peuple qui s'était retiré en foule dans l'église de l'Oratoire, un discours si pathétique et si attendrissant sur la nécessité de fléchir la miséricorde de Dieu que tout le monde fondait en larmes.

En 1717, M. de Langle, évêque de Boulogne, dont il avait la confiance, le mena avec lui à Calais dans la visite épiscopale qu'il y fit à son retour de Paris, où il avait publié son appel. Le peuple, animé par les Jésuites et les Minimes, reçut ce prélat avec des injures et des clameurs séditieuses. Le P. Boyer monta en chaire pour tâcher d'apaiser les mutins et de leur faire entendre raison. Son exhortation fut si modérée, si insinuante et si persuasive, que tout le monde, jusqu'au prélat, ne put retenir ses larmes. Ce peuple, désarmé et confus, témoigna son repentir et cria hautement qu'il n'avait point d'autres sentiments que ceux de son évêque.

En 1718, il demeurait dans la maison N.D. des Vertus, lorsqu'il fut invité à la cérémonie d'une profession chez les Carmélites de St Denis. Un capucin, qui prêchait, ayant pris pour texte : « Requiescat in pace. » le P. Boyer répondit tout haut : « Amen. » Le capucin déconcerté fut obligé de descendre de chaire. On s'en prit au P. Boyer et on le força de prendre la place du capucin, dont on fut bien dédommagé par le sermon qu'il fit sans être préparé et qui fut extrêmement goûté.

On n'a pas encore oublié les excellents sermons qu'il a prêchés dans les principales églises de Paris. Outre qu'ils étaient établis sur les solides principes de la morale chrétienne, ils étaient pleins d'bités avec une belle éloquence et une forme vraiment apostolique. Aussi y voyait-on toujours un nombreux auditoire. Les Jésuites cherchèrent à s'en débarrasser aussitôt après la mort du cardinal de Noailles. Le sermon qu'il fit le 2 juillet 1729 dans l'église de St Eustache leur servit de prétexte. On dénonça ce sermon aux grands vicaires et malgré le témoignage que beaucoup de personnes rendirent qu'elles n'avaient jamais rien entendu de si beau et que M. Vivant lui-même, à qui le P. Boyer remit son sermon, ne put s'empêcher de donner de grands éloges à ce pièce, le père n'en demeura pas moins interdit.

cité devant Baudry en mars 1721
exilé à Rodez en mai 1721

Le P. Boyer était trop attaché à la vérité pour ne pas lui rendre témoignage : il fut en conséquence appelant et réappelant. Ayant été cité en 1721, à cause de son réappel, chez M. de Baudry, lieutenant de police, il ne manqua pas à ce sujet de rendre un témoignage authentique à la vérité, qui fut aussitôt puni par un exil à Rhodez. Il y fut bien reçu par M. l'évêque ; mais, quelque temps après, on le transféra à l'abbaye de Solignac en Limousin. Il y demeura jusqu'au mois de mai 1724 qu'il reçut ordre de se retirer à Effiat en Auvergne dans une maison de sa Congrégation. A peine y était-il arrivé qu'un nouvel ordre de la Cour l'envoya au Mont St Michel qui en est éloigné de plus de 100 lieues. Le P. Boyer se mit en route et tomba malade dans le Limousin. Il fit ses représentations à l'Intendant qui répondit durement qu'il n'avait qu'à partir, dut-il en crever au coin d'un bois. Il fut donc forcé de se mettre en chemin avec une médecine dans le corps et d'errer pendant la nuit dans des lieux inconnus et sur le bord des précipices. Arrivé au Mont St Michel, il y fut au plus mal et tomba même malade. Enfin, il en sortit en 1725 par la protection de Mme de Bourbon, abbesse de St Antoine et fut rappelé à Paris, sans pouvoir trouver entrée dans aucune maison de l'Oratoire, parce qu'il ne voulut jamais consentir à acheter cette permission par la signature du formulaire et l'acceptation de la Bulle que le Général exigeait pour cet effet. Cependant, il s'est toujours regardé comme membre de cette congrégation. Il continua de prêcher à Paris jusqu'à son interdit en 1729.

Comme nous l'avons rapporté ci-dessus, le P. Boyer ne fut pas pour cela oisif et quoiqu'il fût obligé d'errer de côtés et d'autres, il faisait du bien partout. Il s'était retiré dans la maison des chanoines réguliers de St Vincent aux Bois, au diocèse de Chartres et y édifiait par sa vie retirée et régulière, lorsqu'il fut sensiblement touché du peu de soin qu'on avait de l'instruction des domestiques. Le prieur l'ayant prié de se charger de cet emploi, il l'exerçait avec beaucoup de zèle et de fruit lorsqu'un faux frère l'ayant dénoncé en cour en 1739, on vint le saisir de lui et on le conduisit au château de Vincennes. Il y fut assez bien traité. Mais, comme il était d'un caractère vif, la privation de sa liberté et la longueur de sa détention qui fut de 14 ans, lui affaiblirent considérablement la tête, sans que pour cela on puisse dire qu'il ait changé réellement de sentiment. Il mourut à Vincennes le 18 janvier 1755, âgé de 78 ans.

Ouvrages :

1- Trois gémissements d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port Royal des champs et un 4e sur la Constitution Unigenitus, 1714, in 12.
2 Mémoires et avis sur la pénitence, in 12 et in 16.
3 La solide dévotion au rosaire, 1724
4 Hymnes, prose et office au sujet du miracle opéré sur Mme La Fosse en 1725.
5 Parallèle de la Doctrine des païens avec celle des Jésuites, in 12 et la suite in 8
6 Principes des Jésuites sur la probabilité, réfutés par les païens, in 12.
7 La cause de l'état abandonnée par le clergé de France, 1730.
8 Mémoire pour les plénipotentiaires du congrès de Soissons, 1729. in 4.
9 Juste idée qu'on doit se former des jésuites.
10 L'autorité des miracles des appelants dans l'Eglise.
11 La vie de M. de Paris sous le titre : Vie d'un parfait ecclésiastique.
12 La vérité des miracles reconnue par les principes de M. Pascal.

(13 Projet de remontrance du Parlement de Paris au roi, 1732, in 4°

(14 Plusieurs lettres sur la crainte et la confiance contre le confrère Mariette de l'Oratoire

---

MM 618 p. 14 N 110 =

Le Confrère Pierre Boyer, Tonsuré

Né a Orlanc (Puy de Dôme) 22 ans

fils de feu Pierre Boyer et feue Marie Bouneffoy

humanités, philos et 3 ans de théol. à Riom

entré à Paris le 14 oct reçu le 6 Nov. 1699

pension rien que ses habits

Quérard = France littéraire, t. I. p. 496

le P. P. Boyer, oratorien, né à Orlanc en 1677, mort le 18 janvier 1755

– Coup d'œil en forme de lettre sur les convulsions, où l'on examine cette œuvre... Paris 1733 in 12

– Dissertation sur les Prolégomènes, traduit de l'anglais de Walton.

– Juste idée que l'on doit se former des jésuites....

– Maximes et avis pour conduire un pécheur à une véritable pénitence, Paris, Rabuty, 1726, in 12

– Parallèle de la doctrine des païens avec celle des Jésuites et de leur constitution, 1726 in 12 et in 8
Par arrêt du Parlement du 20 août 1726, cet ouvrage fut condamné à être brûlé.

– Réflexions sur l'histoire de la captivité de Babylone 1727 in 8
– 2e édition revue, corr. et augm. 1732 in 12
– 3e " (publiée par Touchart) Utrecht compagnie 1735 in 12.
quelques auteurs donnent ces réflexions à l'abbé de Fourquevaux.

– La solide dévotion du Rosaire, Paris, Lottin 1727 in 12. Cet ouvrage fut joint par le libraire Lottin aux Maximes sur la Pénitence de Goujet, qu'il publia la même année, sans que le titre de ce dernier livre mentionnât cette réunion.

– Vie de M. de Paris Diacre (avec des réflexions servant de préface) Bruxelles (Paris) 1731 in 12
une autre édition de 1721 porte pour titre : Vie d'un parfait ecclésiastique

– Il a eu part au Premier gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction de Port Royal 1710. in 12

– à un recueil de cantiques spirituels 1727 in 12

– Il a écrit beaucoup d'ouvrages contre la Bulle Unigenitus et les Jésuites.